

Nombre de conseillers.....43
En exercice..... 43
Présents à la séance.....35
Pouvoirs.....08
Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2020**

DF/CD

**N° 2020-10-14 : BUDGET PRINCIPAL VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°1 –
EXERCICE 2020**

Le jeudi 1^{er} octobre 2020 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 18 septembre 2020.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	DELERUELLE Quentin
BOUDJEMAI Kaïssa	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MONIER Annick	GUIMARAES Odette	LE BLEGUET Marie-Thérèse
MILOTI Donni	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	AOUATI Kheireddine
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	BITATSI-TRACHET
MICONNET Olivier	KOUCHEM Yacine	JOLY Nathalie
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERNARD Anne	HODE Marie-Laure
ARNAUD Philippe	BARATTA Jean-Pierre	PERRAULT Gérard
CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam	

Pouvoirs :

LE COZ Lucie	COLLET Marie-Madeleine
à BOUDJEMAI Kaïssa	à LE BLEGUET Marie-Thérèse
AIDOUDI Salem	BACH Raphaël
à MILOTI Donni	à JOLY Nathalie
DI IORIO Rina	ROSSINI Christel
à LEROUX Pierre-Olivier	à HODE Marie-Laure
SEGABIOT Brigitte	HAMZA Ali à Marine FOURNIER
à MARTIN Pierre-Yves	

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M BEREZIN a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu la délibération n° 2019-12-03 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020,

Vu la délibération n° 2020-07-06 du Conseil municipal en date du 02 juillet 2020 votant le budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2020,

Vu la réunion de la commission permanente en date du 23 septembre 2020,

Considérant l'impact que la crise de la COVID-19 a entraîné sur le fonctionnement des services de la ville, des prestataires et fournisseurs extérieurs, les non-réalisations du budget 2020 qui en découlent et les dotations et participations exceptionnelles d'organismes extérieurs,

Considérant dans cet impact COVID en section de fonctionnement un gain de 506 808,56€ provenant d'une baisse des dépenses de tous services de 1 572 618,28€ (526 274€ au chapitre 011 de charges à caractère général, 1055 250€ au chapitre 012 de charges de personnel versus +8 905,72€ au chapitre 65 d'autres charges de gestion) supérieure à la baisse des recettes de 1 065 809,72€ (dont -1 503 025,72€ au chapitre 70 de produits de tous services versus des augmentations de 179 520€ au chapitre 73 d'impôts et taxes en provenance de la Métropole du Grand Paris et 257 696€ au chapitre 74 de dotations et participations en provenance de la CNAM et de l'état),

Considérant dans cet impact COVID en section d'investissement une perte de 1 485 713,55€ de recettes de taxations sur l'aménagement (dont -350 000€ au chapitre 10 de dotations et fonds divers et - 1 135 713,55€ au chapitre 13 de subventions d'investissement),

Considérant divers impacts hors COVID en sections de fonctionnement et d'investissement à savoir : en fonctionnement, 102 538,54€ d'économies en dépenses dont 50 000€ de maintenance éclairage suite à nouveau marché, 40 000€ d'assurance dommage ouvrage non réalisable et 9 988€ de moindres pénalités FIPHFP,

Considérant le besoin de valoriser 51 043€ de dossiers d'assurance sur sinistres survenus depuis la clôture 2019 en recettes et d'en reverser le montant en dépenses aux services pour remplacement ou réparation des biens endommagés,

Considérant une subvention à verser à l'école maternelle privée estimée à 44 688€ pour scolarisation d'enfants de 3 ans compensée à l'identique par l'état,

Considérant 389 742,68€ d'autres recettes de fonctionnement supérieures au budget dont 163 578€ du FSRIF, 100 000€ de remboursement de charges par l'assurance sur absences du personnel, 39 734,03€ de remboursement par l'état du service minimum garanti lors de grèves des enseignants, 24 000€ de participation de l'ARS à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), 23 769€ de la CAF pour la crèche des Lutins du cèdre,

Considérant en investissement 300 000€ de dépôt de garantie obsolètes en dépense et en recette suite à la réduction des cessions au Budget Supplémentaire,

Considérant les délais mis à l'acquisition en VEFA des murs du marché Jacob décalant une dépense de 306 900€ en 2021,

Considérant un projet d'acquisition par préemption d'un bien sis 2 avenue Albert Thomas pour 250 000€ et l'intérêt économique d'un financement sur 4 ans par emprunt équivalent,

Considérant 79 365,72€ de non réalisation d'autres dépenses,

Considérant 112 846,85€ de recettes dont 147 559,80€ de déconsignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations suite à la non acquisition d'une parcelle Boulevard Robert Schuman devant être préemptée en 2016,

Considérant la nécessité de rééquilibrer les sections de fonctionnement excédentaire et d'investissement déficitaire par un virement de 936 600,98€ à l'investissement,

A la majorité par :

- 36 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves +	MOULINAT-KERGOAT	CHASSAIN Clément
SEGABIOT Brigitte	Hélène	BERNARD Anne
BOUDJEMAI Kaïssa +	ARNAUD Philippe	BARATTA Jean-Pierre
LECOZ Lucie	CARCREEFF Corinne	ADLANI Myriam
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	DELERUELLE Quentin
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MILOTI Donni +	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
AIDOUDI Salem	GUIMARAES Odette	LE BLEGUET Marie-
BORDES Roselyne	LEROUX Pierre-Olivier +	Thérèse +
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	COLLET Marie-Madeleine
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	MAUROBET Catherine
HERRMANN Marie-	FOURNIER Marine+	AOUATI Kheireddine
Catherine	HAMZA Ali	
	KOUCEM Yacine	

- 07 abstentions :

BITATSI-TRACHET	+ BACH Raphael	+ROSSINI Christel
Françoise	TRILLAUD Laurent	PERRAULT Gérard
JOLY Nathalie	HODE Marie-Laure	

Article 1 : Vote les dispositions budgétaires retracées dans la Décision Modificative n°1 du budget principal de la ville pour l'exercice 2020, ci-annexée et résumée comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
011	6042	-457 675,00	73	73211	240 520,00
011	60632	44 435,94	73	7336	15 000,00
011	6135	-12 003,00	73	7338	-76 000,00
011	6156	-50 000,00	73	7343	-651,00
011	60612	-63 600,00	73	7368	-3 000,00
011	611	-72 000,00	73	73222	163 578,00
011	617	-500,00	74	7478	288 677,00
011	637	-16 402,00	74	7484	8 122,00
011	6068	-43 570,00	74	74718	124 469,81

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

011	6162	-40 000,00	013	6419	100 000,00
011	6182	-50,00	70	7062	-71 000,00
011	6188	-4 000,00	70	7066	-723 250,00
011	6226	-17 600,75	70	7067	-566 374,50
011	6232	-14 700,00	70	7088	-12 500,00
011	6233	-12 646,00	70	70323	1 311,00
011	6236	-14 171,48	70	70383	-15 261,22
011	6238	489,48	70	70384	-22 540,00
011	6251	-175,00	70	70631	-81 000,00
011	6262	-7 732,00	70	70632	-4 018,62
011	6283	-15 000,00	75	752	-4 500,00
011	6288	-3 000,00	75	7588	2 701,00
011	60611	-43 400,00	77	773	770,59
011	60618	-35 000,00	77	7711	800,00
011	60623	-32 000,00	77	7714	2 766,43
011	60624	-300,00	77	7788	51 043,47
011	60628	266 000,00			
011	60633	5 000,00			
011	615221	29 246,43			
011	615231	13 083,84			
011	615232	19 500,00			
014	7489	20 000,00			
023	023	936 600,98			
65	6574	-3 000,00			
65	65888	8 905,72			
65	6553	21 628,80			
65	6558	44 688,00			
65	65548	3 872,00			
012	6218	-75 650,00			
012	6451	-116 400,00			
012	6453	-81 900,00			
012	6454	-400,00			
012	6474	9 988,00			
012	64111	-378 000,00			
012	64118	-149 100,00			
012	64131	-253 800,00			
67	6714	10 000,00			
TOTAL		-580 336,04	TOTAL		-580 336,04
Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
21	2115	-56 900,00	021	021	936 600,98
21	2128	-250 000,00	10	10223	34 846,00
21	21318	51 900,00	10	10226	-350 000,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

21	2184	-21 285,00	13	1322	5 441,05
21	2188	49 716,00	13	1348	-1 135 713,55
21	21312	65 000,00	13	1342	-25 000,00
21	2183	4 202,84	21	2115	146 700,00
21	21568	7 500,00	21	2188	859,80
16	165	-300 000,00	16	165	-300 000,00
20	2031	3 138,00	16	1641	250 000,00
20	2051	-20 000,00			
23	2313	30 462,44			
TOTAL		-436 265,72	TOTAL		-436 265,72
TOTAL DM1		-1 016 601,76	TOTAL		-1 016 601,76

Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global 2020 y compris les Reports de Crédits s'élève à 89 333 742,37 € au lieu de 90 350 344,13 €, soit : en section de fonctionnement 66 031 357,09 € et en section d'investissement y compris les Reports de Crédits 23 302 385,28 €.

Annexe 1 : DM1 – Budget principal de la Ville – Exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance le 1^{er} octobre 2020.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan

Affiché le : - 6 OCT. 2020

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20201001-2020-10-14-DE
Date de télétransmission : 06/10/2020
Date de réception préfecture : 06/10/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.